

DATE DE
CONVOCATION

09 Décembre 2024

N° 27.299.24/39

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 22

Votants 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Abdelkader BENOUDA, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal Lecoq, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Objet :

Acomptes subventions
associations 2025 –
Associations de plus de
23 000 €

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Xavier LORDET à Mr Marcel VANOT
Mr Pascal DOAT à Mme Florence PIQUET
Mr Manuel CRETOT à David PERREAU

Absents :

Mme Jocelyne DUCHESNE
Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Florence PIQUET

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu le vote du budget 2025 au cours du 1^{er} trimestre 2025

Considérant les éventuels besoins de trésorerie des 2
associations Union Sportive de Gravigny ou PST CAP NORD
EST

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de DETERMINER les acomptes sur subvention
2025 pour les 2 associations ci-dessous :

- Union Sportive de Gravigny : 6 250 €
- PST CAP NORD EST : 24 375 €

Article 2 : de les VERSER au fur et à mesure de leurs besoins
de trésorerie

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

